

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique se déroulera à la mairie de NAUCELLE du 22 septembre 2015 au 24 octobre 2015, 12 heures 15 inclus, sur la demande présentée par RAZ ENERGIE 7 en vue d'être autorisée à construire et exploiter une centrale éolienne de 4 aérogénérateurs sur la commune de NAUCELLE au lieu-dit «Le Bosc ».

Les pièces du dossier, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de NAUCELLE afin que le public puisse en prendre connaissance sur place aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Monsieur BONHOURE Michel, commissaire-enquêteur titulaire ou M. Jean-Louis LEGRAND, commissaire enquêteur suppléant, sera présent à la mairie de NAUCELLE pour recevoir les observations du public les jours suivants :

- mardi 22 septembre 2015 de 9 heures à 12 heures
- vendredi 2 octobre 2015 de 9 heures à 12 heures
- lundi 12 octobre 2015 de 14 heures à 17 heures
- lundi 19 octobre 2015 de 14 heures à 17 heures
- samedi 24 octobre 2015 de 9 heures 15 à 12 heures 15

Les observations, peuvent également être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de NAUCELLE et être reçues jusqu'au 24 octobre 2015, 12 heures 15, dernier délai.

Toute information sur le dossier peut être obtenue auprès de RAZ ENERGIE 7 Rue du Poirier 14650 - CARPIQUET. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de l'Aveyron - BP 715 - 12007 RODEZ CEDEX.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de NAUCELLE, à la préfecture de l'Aveyron (DCAME-SCAE3) ainsi que sur le site internet des services de l'Etat « www.aveyron.gouv.fr » pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, le préfet de l'Aveyron statuera sur la demande par arrêté préfectoral, soit d'autorisation assorti de prescriptions soit de refus.

Le préfet
Pour le préfet
Le secrétaire général



Sébastien CAUWEL